

État des lieux de la pauvreté et de l'exclusion en Ile-de-France **2006**

En Ile-de-France, la reprise du marché de l'emploi se confirme en 2006 et le chômage recule. Le nombre d'allocataires percevant le RMI se stabilise autour de 229 000. Les autres minima sociaux accusent une diminution de 1,2%.

Derrière ce constat d'embellie très relative, des signes incitent toujours à la vigilance pour les personnes les plus démunies. Le nombre d'allocataires CAF vivant au dessous du seuil des bas revenus a augmenté de presque 3%. Un Francilien sur 10, mais 16% des moins de 20 ans vivent dans un foyer allocataire au dessous du seuil des bas revenus.

La hausse soutenue de la demande de logements locatifs, liée à l'amélioration de la situation économique de la région, le taux de rotation du parc HLM toujours en baisse et l'augmentation de la part des ménages ayant des ressources inférieures à 20 % du plafond d'entrée dans les HLM ne jouent pas en faveur des personnes en situation précaire dans leur recherche de logement.

Les services d'hébergement et d'accueil sont donc fortement sollicités, en particulier par des familles et ne peuvent pas répondre en totalité aux demandes malgré une nouvelle progression de 2,9% du nombre total de places offertes dans les structures.

Au 1er janvier 2006, la population francilienne est estimée à 11,5 millions d'habitants soit près de 19% de la population métropolitaine.

Une région inégalitaire

Considérée comme riche, cette région se caractérise néanmoins par de fortes disparités de revenus.

En 2005, 4,5 millions de ménages franciliens ont déclaré des revenus aux services fiscaux. Près de 3 Franciliens sur 4 sont imposables contre 6 provinciaux sur 10. La moitié de la population francilienne vit dans un ménage qui déclare au fisc plus de 19 400 euros. Ce revenu médian a progressé de 2,6% par rapport à 2004. Il reste supérieur de 22% à celui de province mais l'écart s'est toutefois réduit de 1 point entre 2004 et 2005, confirmant donc une diminution de cet écart dans le temps.

Cependant, si le revenu médian est plus élevé, les faibles revenus y sont plus bas : un Francilien sur dix vit dans un ménage déclarant moins de 5 954 euros, soit un

revenu inférieur de 3,3% à celui de la province.

En outre, ce revenu a augmenté moins vite en Ile-de-France qu'au plan national en un an (4,2% contre 4,5%).

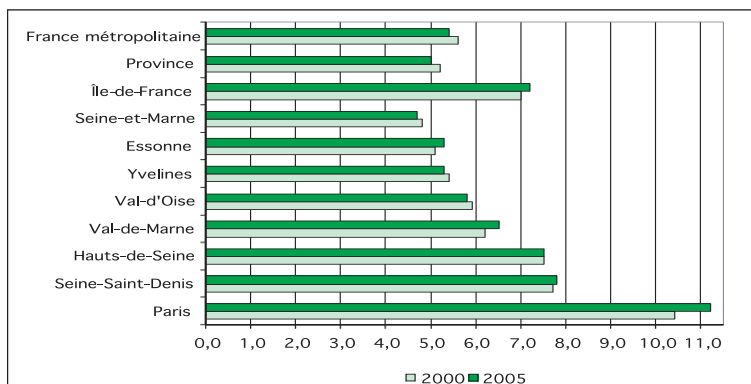
A l'opposé, un Francilien sur dix vit dans un ménage où le revenu par unité de consommation (UC) est supérieur à 42 760 euros, soit une différence de 11 960 euros avec celui de la province.

L'Ile-de-France est ainsi la région la plus inégalitaire: le rapport interdécile¹ qui mesure le ratio entre les plus hauts et les plus bas revenus est de 7 contre 5 en province.

Les disparités de revenus sont aussi marquées entre les départements franciliens (voir graphique 1) ainsi qu'à l'intérieur de chacun d'entre eux.

Graphique 1

Evolution du rapport interdécile des ménages franciliens par unité de consommation selon le département de résidence



Source: INSEE-DGI-Revenus Fiscaux localisés des ménages

¹ Le rapport interdécile rapporte le 9^e décile au 1^{er} décile de revenu fiscal par unité de consommation (UC). 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur au 9^e décile (les plus hauts revenus) et 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur au 1^{er} décile (les plus faibles revenus).

En 2005, la Seine-Saint-Denis est au dernier rang des départements métropolitains pour le seuil des bas revenus. A contrario, les Yvelines sont au 1er rang pour le revenu médian et les 6 départements franciliens parmi les 8 premiers.

A Paris, le seuil des hauts revenus représente plus de 11 fois le seuil des bas revenus (10,4 en 2000). Cet écart est 2 fois moins important dans les départements de la Grande Couronne. Il est de 8 dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis. Il s'est légèrement intensifié par rapport à 2000, dans l'Essonne, en Seine-Saint-Denis, et le Val-de-Marne. Les différences entre communes sont encore plus prononcées.

En France, les approches de la pauvreté et de l'exclusion sociale s'effectuent essentiellement à partir d'indicateurs monétaires ou du nombre de bénéficiaires de minima sociaux. Mais les données relatives au logement, au travail ou à la santé permettent de mettre l'accent sur d'autres formes de précarité.

Léger fléchissement du nombre de bénéficiaires de minima sociaux en Ile-de-France

Au 31 décembre 2006, environ 502 000 personnes sont titulaires d'un minimum social, soit une légère diminution de 0,7% (voir tableau). La baisse est surtout notable pour les bénéficiaires de l'Allocation d'Insertion (-54,3%). Les demandes d'asile moindres en Ile-de-France et le changement de ce dispositif au 16 novembre 2006 en sont partiellement à l'origine.

Elle n'affecte néanmoins qu'en partie les minima sociaux les plus distribués. Le nombre de bénéficiaires de l'ASS recule de 3,4%, s'expliquant par la baisse des demandeurs d'emploi de longue durée (voir ci-dessous §marché du travail). A contrario, le nombre des allocataires adultes handicapés s'accroît de 1,7%.

Le nombre de Rmistes se stabilise autour de 229 000

En Ile-de-France, après 4 années de hausse ininterrompue, le nombre d'allocataires du RMI accuse un très léger fléchissement (-0,2%). Ceci s'explique notamment par l'amélioration du marché du travail.

Les mesures d'intéressement à la reprise d'un emploi ou d'une formation ainsi que celles plus incitatives mises en place depuis octobre 2006 profitent à plus de 26 000 adultes bénéficiaires du RMI (allocataires ou/et leurs conjoints éventuels), soit une augmentation d'environ 27% par rapport à 2005.

Ce sont aussi les conditions liées au contrat d'avenir et au Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'activité qui contribuent à cette stabilisation. En effet, l'accès des allocataires du RMI à ces contrats de travail aidés peut ou non s'accompagner de la poursuite du versement de cette allocation. C'est le cas de près de 3 300 personnes qui ne perçoivent plus le RMI, l'aide étant versée directement à l'employeur. Elles gardent cependant des avantages connexes, tels que l'exonération de la taxe d'habitation ou l'accès à la couverture maladie universelle.

Parmi les allocataires du RMI, un quart est entré dans le dispositif au cours de l'année 2006, soit une diminution de 10% comparativement à 2005. Mais ils sont 28% à l'avoir intégré depuis plus de 5 ans montrant les difficultés à en sortir.

Paris et la Seine-Saint-Denis abritent la moitié des allocataires (voir graphique 2). Le recul est bien amorcé à Paris (-3,2%) tandis qu'en Seine-Saint-Denis, la hausse se poursuit (+2,5%). En tenant compte de la composition de la famille, c'est 7,4% de la population sequano-dyonisienne qui vit dans un foyer percevant le RMI et 4,2% de celle parisienne. A contrario, ils ne sont que 1,7% dans les Yvelines. La moyenne francilienne est stable autour de 3,6%.

Un Francilien sur 10 vit dans un foyer allocataire sous le seuil des bas revenus

Fin 2006, selon les données des Caisses d'Allocations Familiales, 514 000 foyers disposent de bas revenus (voir encadré), soit une augmentation de 2,8% par rapport à 2005.

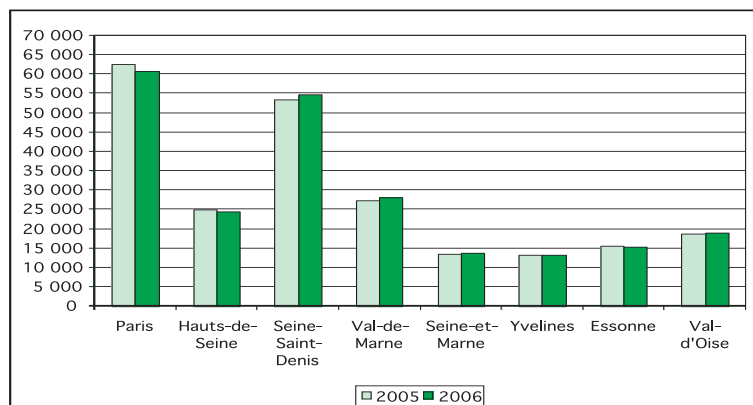
Tableau 80 % des allocataires touchent soit l'AAH, l'AAS ou le RMI

	Allocataires fin décembre 2004	Allocataires fin décembre 2005	Allocataires fin décembre 2006	Evolution 2005-2006 en %
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	93 403	96 560	98 238	1,7%
Allocation Parent Isolé (API)	28 263	30 244	32 292	6,8%
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	70 420	77 290	74 646	-3,4%
Allocation d'Insertion (AI)	21 530	14 660	6 696	-54,3%
Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV)	45 942	47 358	49 183	3,9%
Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	214 389	229 228	228 787	-0,2%
Allocation Supplémentaire du Fonds Spécial d'Invalidité (ASI)	6 723	6 785	7 317	7,8%
Allocation Equivalent Retraite (AER)	2 430	3 300	4 616	39,9%
Total	483 100	505 425	501 775	-0,7%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, UNEDIC/DES, Fichier National des ASSEDIC, CNAV et CRAMIF

Graphique 2

Evolution du nombre d'allocataires du RMI par département



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France

Parmi eux, 24% sont des familles monoparentales et 22 % des couples avec enfants. Ce sont donc 1 160 000 personnes dont 465 000 enfants de moins de 20 ans qui vivent dans un foyer allocataire en dessous du seuil des bas revenus, soit un Francilien sur dix.

Derrière cette moyenne régionale, les disparités départementales sont relativement fortes. En Seine-Saint-Denis, c'est 19% de la population qui est concernée, soit 3 fois plus que celle des Yvelines. Le Val-d'Oise, le Val-de-Marne et Paris ont, quant à eux, un taux proche de la moyenne francilienne.

A vivre dans un environnement familial fragilisé économiquement, les moins de 20 ans sont 16%, soit un point de plus que l'an dernier. Les écarts entre départements suivent la tendance générale. Ils sont 29% en Seine-Saint-Denis, soit plus de trois fois plus que les Yvelinois de moins de 20 ans. A Paris, ils sont 17% et 16% dans le Val-de-Marne et le Val-d'Oise, ce qui reste proche de la moyenne régionale.

Des difficultés constantes pour se loger

Malgré la reprise des mises en chantier amorcée en 2004, qui se confirme en 2006 (+3% en un an), la demande de logements locatifs reste soutenue. Et ce, dans un contexte économique favorable où la région attire toujours les étudiants et les jeunes actifs.

Selon les enquêtes de recensement de l'INSEE, le taux de vacance des logements ne cesse de baisser, passant de 8,1% en 1999 à 6,2% en 2004. L'accès au parc HLM est très difficile parce que la mobilité dans celui-ci se réduit: le taux de rotation est de 6,8% en 2006 contre 7,6% en 2005 et 8,4% en 2000.

Selon l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne, le loyer mensuel moyen dans le parc privé a progressé entre 2005 et 2006 de 4,6%, s'établissant à 14,2 euros/m².

La dernière enquête triennale de 2006 sur l'occupation du parc social confirme l'appauvrissement des ménages dans le parc social, partout en augmentation, mais plus particulièrement en Seine-Saint-Denis. En Ile de France en 2006, 17,5 % des ménages ont des ressources inférieures à 20 % du plafond d'entrée dans les HLM

contre 14,8 % en 2003 et 13 % en 2000.

Des tensions persistantes sur le dispositif d'hébergement francilien

Entre 2006 et 2007, le nombre total de places du dispositif a augmenté de 2,9%, atteignant 31 917 places. Dans les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, une partie des places d'urgence a été transformée en places d'insertion.

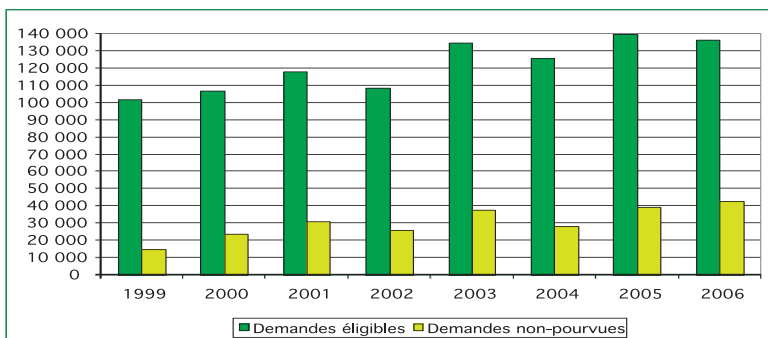
567 000 appels ont été traités dans les 115 franciliens au cours de l'année 2006 dont la moitié au 115 de Paris. Environ, deux tiers de ces appels concernent des demandes d'hébergement.

Près d'un tiers des demandes éligibles² faites au 115 de Paris par des personnes isolées n'ont pu aboutir faute de places, soit 3 points de plus qu'en 2005 (voir graphique 3).

Pourtant, via ce dispositif, ce sont 16 609 personnes qui ont été hébergées en 2006. Parmi elles, 9 033 isolées³ et 7 576 personnes en famille⁴. Ces dernières sont davantage orientées vers les hôtels tandis que les personnes isolées le sont plus vers les centres d'hébergement d'urgence. Par ailleurs, 1 147 personnes ont été hébergées dans le dispositif Lits-Halte-Soins-Santé (LHSS).

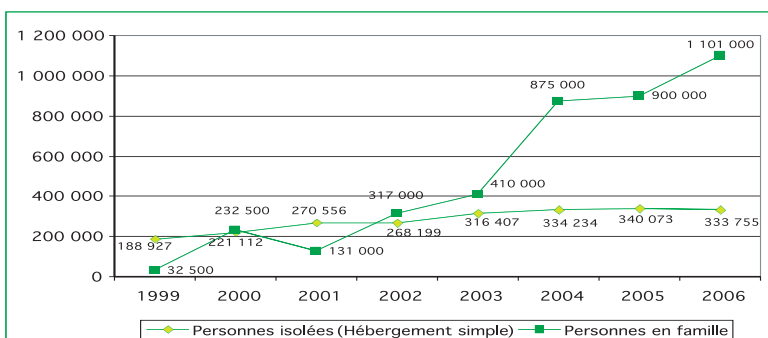
Au total ce sont 1,508 millions de nuitées (dont environ 73 000 en LHSS) qui ont été attribuées au cours de l'année 2006, soit une augmentation de 15% par rapport à 2005. L'évolution conséquente depuis 1999 du nombre des nuitées est due à la montée de la prise en charge des familles (voir graphique 4).

Graphique 3 : Evolution des demandes d'hébergement et demandes non-pourvues



Source: Observatoire du samusocialdeParis

Graphique 4 : Evolution du nombre de nuitées



Source: Observatoire du samusocialdeParis

² Le terme "demandes éligibles" correspond à la somme des demandes d'hébergement aboutissant à une orientation vers une structure et des demandes non pourvues.

³ Le terme "isolé" fait référence à un usager de 18 ans ou plus, seul, ou en couple sans enfant, ou un mineur déclaré majeur après examen osseux.

⁴ Le terme "famille" correspond à un groupe d'individus ayant des liens de parenté comprenant au moins un enfant mineur ou une femme enceinte de plus de trois mois.

L'amélioration du marché du travail se confirme en 2006

La baisse des demandeurs d'emploi amorcée en 2005, s'est poursuivie et amplifiée en 2006. L'Ile-de-France compte fin 2006, 433 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1⁵, soit 13% de moins en un an. Cette diminution est plus sensible qu'au niveau national (-10%).

Elle se répercute autant chez les hommes que chez les femmes. Ce sont les 25-49 ans qui en bénéficient le plus (-13%). Pour la 2ème année consécutive, la baisse concerne aussi les chômeurs de longue durée (-17%). La part de ces derniers dans le total des demandeurs d'emploi est de 31% contre 36% fin 2005.

Fin 2006, le taux de chômage régional provisoire s'est établi à 8%, et est revenu à son niveau de fin 2001. Il reste ainsi inférieur de 0,8 point à la moyenne nationale (hors DOM).

Le taux de chômage est plus élevé en Seine-Saint-Denis (11,2%) et à Paris (8,9%) mais c'est aussi dans ces deux départements qu'il a le plus baissé en un an (-1,7 point et -1,3 point).

Cette embellie de l'emploi est due aussi bien en Ile-de-France (+16,3%) qu'au niveau national (+10%) au recours aux dispositifs d'aide à l'emploi. Cependant, l'utilisation des mesures de politique de l'emploi demeure toujours plus faible en Ile-de-France qu'au niveau national.

Entre 2005 et 2006, le nombre de personnes entrées en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et en contrat d'avenir a nettement augmenté, respectivement, de 71% et de 690%. L'accès au CAE est aujourd'hui réservé à toutes les personnes rencontrant de grandes difficultés d'insertion professionnelle, indépendamment de leur ancienneté au chômage. Par conséquent, la part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des entrées en CAE apparaît plus faible que pour les anciens contrats aidés. Les bénéficiaires de contrats d'avenir sont, quant à eux, essentiellement des allocataires du RMI (55%) et de l'ASS (34%) et plus de 70% étaient au chômage de longue durée avant leur entrée en contrat.

57% des personnes entrées en contrat initiative emploi (CIE) ou en Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA), au cours de l'année 2006, en Ile-de-France, étaient au chômage depuis plus de douze mois.

Légère diminution des situations de surendettement

Le nombre total de dossiers déposés en 2006, s'élève à 29 764, soit une légère diminution de 1% par rapport à 2005, contrastant avec les hausses enregistrées depuis 2002. C'est ainsi que pendant les cinq dernières années, le rythme moyen annuel de croissance des dépôts a augmenté de 6,1% (6,5% au niveau national).

Il s'agit, pour une partie de ces dossiers, de nouveaux dépôts par des débiteurs ayant fait antérieurement l'objet d'une mesure de traitement de leur surendettement. Résultat dû à l'expiration du délai pour s'acquitter de leurs dettes, ou à problème survenu pendant l'exécution du plan amiable ou judiciaire.

Expulsions : Evolution contrastée des différentes phases

Le nombre des assignations des ménages devant les tribunaux (31 397) est stabilisé depuis 2003.

Pour ce qui est du recours et de l'emploi de la force publique, le nombre de leurs demandes (15 159) reste stable par rapport à l'année 2005.

Par contre, les décisions accordant le concours de la force publique (10 166) et celles des interventions effectives de celle-ci (5 524) continuent leur progression amorcée en 2005 mais sans retrouver là aussi leur niveau d'avant la mise en oeuvre des protocoles dits Borloo.

Ces augmentations sont le résultat de plusieurs facteurs (diminution du délai d'instruction des procédures, baisse du nombre de protocoles dits Borloo et augmentation des dénonciations de ceux signés...) qui varient d'un département à l'autre.

Foyer allocataire à bas revenus

Un foyer allocataire est à bas revenus lorsque son revenu par Unité de Consommation (UC) est inférieur au seuil de pauvreté déterminé, cette année, par la CNAF en appliquant au seuil de bas revenus de l'année précédente (fourni par l'Insee) l'évolution du revenu disponible brut par habitant. Le seuil des bas revenus fourni par l'Insee était calculé à partir des données de l'enquête nationale « budget des familles » et actualisé tous les ans à partir de données de la comptabilité nationale.

Ce seuil correspond à la moitié du revenu médian par UC avant impôt.

Il est de 771,47 € pour les revenus de 2005 (revenus déclarés par les allocataires présents dans le fichier en décembre 2006).

Le nombre d'unités de consommation des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivants :

- 1 pour le premier adulte (l'allocataire) ;
- + 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ;
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0,2 pour une famille monoparentale.

A titre indicatif, un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans est à bas revenus si ses ressources mensuelles sont au plus égales à 1 620 € ; si les deux enfants ont plus de 14 ans, les ressources mensuelles doivent être au plus égales à 1 929 €.

Un nouveau "seuil de bas revenus à 60 %" a été déterminé à l'été 2007. Il est établi à partir du revenu disponible médian avant impôt de l'enquête revenus fiscaux de l'INSEE.

Ce niveau de 60% est maintenant retenu pour tous les travaux européens. Il sera utilisé par les CAF pour les données de 2007. Si l'on applique ce nouveau seuil (845 €) aux données 2006, le nombre de foyers allocataires à bas revenus s'élève à 598 000, soit environ 1,4 million de personnes. Ainsi, 12,3% des franciliens vivent dans un foyer en dessous de ce seuil de 60%.

⁵ Sont inscrites en catégorie 1, les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein, ayant au plus exercé 78 heures d'activité réduite ou occasionnelle dans le mois.